

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Les présentes conditions générales de vente (Les « CGV ») ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles la société EUREXO SAS (RCS VERSAILLES 315 547 935), (ci-après l'Organisme de formation « EUREXO CED Academy ») ou « L'Organisme de formation » consent au client acheteur professionnel, (ci-après « le Client ») qui l'accepte, une formation d'EUREXO CED Academy, ci-après la « Formation ».

Le Client et l'Organisme de Formation sont respectivement individuellement la « partie » ou collectivement « les Parties ».

ARTICLE 1 : MODALITÉS D'INSCRIPTION

La demande d'inscription à une Formation peut être faite par le Client par l'envoi d'un bulletin d'inscription complété et signé par le Client ou par l'envoi d'un email reprenant l'ensemble des informations demandées dans le bulletin d'inscription.

Un accusé de confirmation de l'inscription est adressé au Client dans les 48 heures qui suivent la réception de la demande d'inscription. Cet accusé ne vaut pas confirmation de la tenue de la Formation.

Par son inscription, le Client déclare avoir pleinement connaissance et accepter les conditions tarifaires correspondantes, ainsi que les présentes CGV.

Dans les 15 jours ouvrés avant la date prévue pour la session de Formation, le Client recevra un dossier composé de la convocation à sa session de Formation et d'informations pratiques.

La réception par l'Organisme de Formation du « Bon pour Accord » du Client sur la Proposition vaudra acceptation de ses termes par ce dernier ainsi qu'acceptation des présentes CGV. Cette acceptation formelle du Client doit parvenir à l'Organisme de Formation au moins 15 jours avant la réalisation de la prestation.

ARTICLE 2 : FACTURATION ET CONDITIONS DE PAIEMENT

La facture est établie en fin de Formation. Le règlement doit être effectué à réception de la facture et au plus tard dans un délai de 30 jours net, sans escompte et par tout moyen à la convenance du Client.

Les factures impayées à l'échéance seront de plein droit et sans mise en demeure majorées des intérêts de retard au taux de trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur. Une indemnité forfaitaire de recouvrement de 40 euros sera appliquée pour chaque facture demeurée impayée à l'échéance.

A titre de pénalité conformément aux dispositions du Code Civil, et sans préjudice de tous autres dommages-intérêts, le CLIENT sera de plein droit redevable envers l'Organisme de Formation de l'intégralité des frais mis en œuvre pour obtenir le paiement retenu, et ce, sans mise en demeure préalable.

En cas de retard de paiement, l'Organisme de Formation se réserve le droit de refuser toute nouvelle commande et de suspendre l'exécution de ses propres obligations, et ce, jusqu'à apurement du compte, sans engager sa responsabilité et sans que le Client ne puisse prétendre bénéficier d'un avoir ou d'un éventuel remboursement. Le délai de prescription pour le recouvrement de toute somme due à l'Organisme de Formation court à compter de la date d'émission de la facture concernée.

ARTICLE 3 : ANNULATION - REPORT

Si l'Organisme de Formation se voit contraint d'annuler une formation pour des raisons de force majeure (grève des transports, maladie du formateur, épidémie ...) l'Organisme de Formation s'engage à organiser une nouvelle session dans les meilleurs délais.

Toute annulation peut être faite par le Client sans frais, si cette annulation parvient à l'Organisme de Formation par écrit, au moins 10 jours ouvrés avant le début du stage.

Sauf cas de force majeure, pour toute annulation faite par le Client moins de 10 jours ouvrés avant le début du stage, l'Organisme de Formation facture 30% des frais de stage.

En cas d'absence ou d'abandon en cours de stage, ce dernier est payable en totalité.

ARTICLE 4 : MODALITÉS DE RÉALISATION DES PRESTATIONS

L'Organisme de Formation est seul juge des différents moyens qu'elle met en œuvre pour la réalisation de ses formations. Pour permettre leur bonne exécution, le Client s'engage à mettre à la disposition de l'Organisme de Formation toutes les informations et tous les documents utiles à l'appréciation précise du besoin du Client.

ARTICLE 5 : DROITS D'AUTEUR ET DE REPRODUCTION

La copie, la transmission, l'exploitation et la diffusion totale ou partielle à un tiers des supports pédagogiques présentés et mis à disposition par l'Organisme de Formation sont interdites. L'Organisme de formation se réserve le droit de poursuivre toute personne qui contreviendrait à cette clause.

ARTICLE 6 : DONNÉES PERSONNELLES

L'Organisme de Formation prend très au sérieux le respect de la vie privée et la protection des données à caractère personnel de ses Clients et s'engage à mettre en œuvre les mesures adéquates pour assurer la protection des données à caractère personnel et à traiter et utiliser de telles données dans le respect des dispositions applicables notamment du Règlement Européen 2016/679 du 27 avril 2016 et de la loi n°78-17 modifiée du 06/01/1978 (Ci-après « Les Dispositions applicables »).

Les Données font l'objet d'un traitement informatique par l'Organisme de formation agissant en qualité de responsable de traitement dont la finalité est la gestion des relations avec les prospects et les Clients.

Les Données sont conservées pendant la stricte durée nécessaire à l'accomplissement de la mission. Toute personne physique dispose des droits d'accès, de rectification, d'effacement, de portabilité des Données ainsi que de limitation et d'opposition au traitement et d'organisation du sort de ses Données.

Ces droits peuvent être exercés en contactant le délégué à la protection des données à l'adresse email dpo@eurexo-ced.fr.

ARTICLE 7 : DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Les CGV sont transmises au Client. Elles peuvent être modifiées à tout moment à la discrétion de l'Organisme de Formation avec application immédiate et information préalable du Client.

Si l'une des clauses des CGV était déclarée nulle, elle serait réputée non écrite mais n'entraînerait pas la nullité ni des présentes CGV ni de la Formation concernée. Le Client s'engage à considérer comme strictement confidentielle et s'interdit de divulguer, toute information, document, donnée ou concept, dont il pourrait avoir connaissance dans le cadre de la Formation.

L'Organisme de Formation est autorisé à sous-traiter pour partie ou totalement l'exécution des prestations objets du présent contrat. Toutes les obligations du Client qui en découlent ne valent qu'à l'égard de l'Organisme de Formation, lequel demeure responsable à l'égard du Client de toutes les obligations résultant du présent contrat.

Le fait de ne pas revendiquer l'application de l'une des dispositions des CGV ou d'acquiescer à son inexécution, de manière permanente ou temporaire, ne peut être interprété comme valant renonciation à son application.

L'organisme de Formation est autorisé à utiliser la dénomination sociale, le nom commercial et/ou les marques du Client et le cas échéant du groupe dont il fait partie, comme référence commerciale sur tout support ou à toutes occasions dans un but marketing et/ou publicitaire sans autorisation préalable du Client.

Dans le cadre de l'exécution des présentes, les Parties exercent leurs activités de manière indépendante sans que, notamment, cela puisse être interprété comme créant entre elles un lien de subordination ou une société de fait.

Le Client renonce au bénéfice des articles 1221, 1222, 1223 du code civil.

Le Client ne pourra intenter aucune action, quels qu'en soient la nature ou le fondement, plus d'un an après la survenance de son fait générateur.

ARTICLE 8 : LOI APPLICABLE

Les présentes Conditions Générales de Ventes sont régies par le droit français.

ARTICLE 9 : TRIBUNAL COMPÉTENT

À défaut de résolution amiable, tout litige se rapportant à son exécution ou à son interprétation sera de la compétence exclusive du tribunal de commerce de Versailles.